

Pôle opérations prévention  
Groupement de mise en œuvre opérationnelle  
Administration générale

Réf. : POP/GMOO/RF/KB/N° **32**/2020

Affaire suivie par :

Commandant Richard FAURE

☎ : 04.73.98.69.60

✉ : 04.73.98.69.66

✉ : [operation@sdis63.fr](mailto:operation@sdis63.fr)

Clermont-Ferrand, le **26 JUIN 2020**

## NOTE DE SERVICE

**NS/OPS/POP/2020/N°14**

*Annule et remplace NS/OPS/POP/2020/N°07*

Objet : mise en œuvre du dispositif de dénombrement des victimes SINUS  
(Système d'Information NUmérique Standardisé)

Durée : permanente

Depuis la série d'attentats qui a touché notre pays, l'Etat a décidé de mettre en place différentes mesures visant à apporter une réponse adaptée et graduée à la menace. Parmi les dispositions mises en œuvre, l'une concerne le dénombrement des victimes au travers d'un logiciel dénommé SINUS.

Dans un contexte international de menace terroriste mais aussi dans le cadre de la couverture du risque courant, l'Etat français a demandé à chaque service départemental d'incendie et de secours de déployer cet outil de dénombrement des victimes.

Voulu dans un cadre interservices, le dispositif SINUS permet également à l'ensemble des autorités bénéficiant d'accès spécifiques, de consulter le bilan évolutif du tableau des victimes. Il permet également aux autorités judiciaires d'intervenir directement sur le dénombrement dans un cadre défini.

### I. Fonctionnement général

Le fonctionnement de SINUS peut se résumer de la manière suivante :

Une application et la base de données correspondante sont installées sur des ordinateurs du SDIS 63. Les ordinateurs portables sont déployés au bénéfice de chaines de commandement désignées.

Dès lors qu'une situation opérationnelle fait apparaître un certain nombre de victimes, cet outil est engagé avec un cadre formé par le CTA/CODIS.

Après la pose de bracelets aux victimes, et après avoir scanné le code barre de ces bracelets (ou saisie manuelle), une liste de victimes est disponible dans le logiciel. Complétée des fiches médicales de l'avant, cette liste peut être transférée si une connexion internet est disponible, et devient accessible par les différents services, ou unités, disposant de droit d'accès. Cette liste est alimentée localement au fur et à mesure de la mission opérationnelle mais aussi ultérieurement par d'autres services.

Ainsi, une seule liste permet à des autorités distinctes et des unités distantes de disposer de la même information, en temps et heure.

## II. Terminologie - Dotation

Aussi, dans un souci de s'adapter aux réalités du terrain, il a été décidé de modifier les critères d'engagement de SINUS. Dorénavant, le seuil de déclenchement du dispositif SINUS est établi **à partir de 7 victimes catégorisées UA – UR ou DCD, en excluant les impliqués.**

A ce titre, chaque VSAV opérationnel du CDSP 63 est doté d'un anneau SINUS comportant 10 bracelets et dispose, en complément, d'un tableau des victimes (Cf. photo annexe n°2). Chaque VSAV se verra aussi doté de 10 fiches type TANIT en complément.

Chaque chef de groupe est doté de deux anneaux SINUS soit 20 bracelets ainsi que de tableaux des victimes correspondants. Les **CDG Issoire, Thiers, Clermont, Riom, St Amant Tallende, Ambert, Rochefort/Bourboule et Pontaumur** sont dotés en plus, d'un ordinateur portable disposant de l'application.

Chaque VLI SSU et SSO est doté de deux anneaux SINUS soit 20 bracelets ainsi que des tableaux de victimes correspondants.

Enfin, chaque VPMA est doté d'un anneau SINUS comportant 10 bracelets avec le tableau des victimes.

## III. Rôle des primo intervenants

### 2-1 Les VSAV

Chaque VSAV opérationnel du CDSP 63 doit être en capacité de réaliser la pose de bracelets SINUS dès que le **nombre de blessés égale ou dépasse 7 personnes**. Cette action ne doit pas entraver la prise en charge secouriste. Pour cela, le chef d'agrès fait poser un bracelet par victime et collecte les renseignements nécessaires qu'il reporte sur le tableau récapitulatif des victimes.

Pour chaque victime, une étiquette QR Code est alors collée dans la première colonne du tableau (Cf. photo annexe n°2).

Dans son message de renseignements, le 1<sup>er</sup> COS indique au CODIS l'activation de la procédure SINUS ce qui induit le déclenchement d'un cadre SINUS doté du matériel de saisie.

A l'arrivée du CDG territorialement compétent, le 1<sup>er</sup> COS remet à ce dernier le tableau des victimes complété. Ce document sert de support et alimente au fur et à mesure de la collecte des renseignements dans l'attente de l'arrivée du Cadre SINUS.

### 2-2 La chaîne de commandement

Chaque CDG est doté d'un kit SINUS comme défini dans le chapitre II. Dès lors que le 1<sup>er</sup> COS engage la procédure SINUS, le CDG assure en sus de son commandement, la prise en compte des éléments de dénombrement des victimes initiée.

Suivant la montée en puissance, le cadre qui assure la mission de COS, continue de faire réaliser la collecte des informations. Au besoin, il dispose d'anneaux et tableaux vierges complémentaires.

Dans ses messages de renseignements, le COS indique le nombre évolutif des victimes recensées et leur état correspondant, de manière conventionnelle.

A l'arrivée du cadre SINUS, le COS remet le ou les tableaux complétés pour prise en compte.

## IV. Rôle du CTA/CODIS

### 1<sup>re</sup> situation : connaissance du nombre important de victimes dès l'appel

Le CTA/CODIS engage les secours correspondants et la chaîne de commandement adaptée à la situation ainsi que le ou les cadres SINUS nécessaires en informant les primo intervenants de cette montée en puissance.

2<sup>e</sup> situation : pas d'information relative au nombre de victimes à l'appel, sollicitation du 1<sup>er</sup> COS lors de son message.

Le CTA/CODIS engage le ou les cadres SINUS nécessaires au moment de la remontée d'information telle qu'évoquée au point 2-1.

**Dans les deux cas mentionnés ci-dessus, les cadres SINUS ne tiennent que la fonction pour laquelle ils sont engagés et ne doivent en aucun cas assurer d'activités de commandement.**

Dès qu'il a connaissance de l'activation de la procédure SINUS, l'officier CODIS :

- ouvre un évènement sur l'application SINUS, il en informe le ou les cadres SINUS correspondants ;
- informe les cadres de la chaîne de commandement sollicités ;
- rend compte aux services de la Préfecture de la mise en œuvre du dénombrement.

**Toutes les 15 à 20 minutes**, l'officier CODIS récupère les fiches victimes dans la mémoire tampon du système et les attribue à l'évènement correspondant. Au besoin, l'officier CODIS échange avec le ou les cadres SINUS.

## V. Catégorisation des victimes

La doctrine nationale SINUS engendre une évolution de la comptabilisation des victimes. En effet, elle nous indique les définitions afférentes à la catégorisation des victimes comme suit :

- **Victime** : Personne présente sur le lieu de l'événement, ayant subi de celui-ci un dommage physique ou psychologique immédiatement apparent ou potentiel. Elle est catégorisée selon son état par les secours en « décédé » ou « blessé » ou « impliqué ».
- **Blessé** : Victime non décédée, dont l'état apparent immédiat nécessite la prise en charge par la chaîne médicale de secours. Elle est catégorisée selon son état par les secours en urgence absolue « UA » ou en urgence relative « UR ».
- **Impliqué** : Personne concernée directement ou indirectement par l'événement compte tenu de sa proximité géographique avec les faits, de son exposition au risque ou de ses liens avec des victimes.

Victimes	Impliqués	Impliqués de l'avant (urgence psy) Impliqués simples indemnes	Non blessé pris en charge par CAI
	Blessés	UA	
	Décédés	UR	

## VI. Rôle du cadre SINUS

Le cadre SINUS est un CDG d'astreinte ou de garde, issu des chaînes de commandement de Riom, Clermont-Ferrand, Thiers ou Issoire. Il est déclenché par l'officier CODIS en sus des cadres assurant les activités de commandement.

Il dispose de la VLRU CDG ainsi que d'un poste de saisie ArcSINUS doté d'une connexion 4G.

Les postes de saisie ArcSINUS sont identifiés :

- au Point de Rassemblement des Victimes ;
- au Poste Médical Avancé ;
- au Centre d'Accueil des Impliqués, où la mission consiste à saisir et alimenter le système SINUS en lien avec les représentants du SAMU ou PSSM. Dans l'hypothèse de l'activation du dispositif ORSEC NOVI, chaque poste de saisie est partagé avec un Agent de Régulation Médical du SAMU.

Objectifs principaux :

- Au PRV :

- 1 - saisie du QR Code ou saisie manuelle ;
- 2 - renseignements liés à la catégorisation, au transport et à la destination, à l'âge et au sexe de la victime ;
- 3 - si possible et détenu, intégration de l'identité de cette dernière.

N° SINUS	Identité	Anneau	Masse	Victimes	Postes
Numéro Sinus	FR-930-NOVI-0000-TR000401				Valider
UA		UR		DCD	IMP
EU	U1	U2	U3		
Destination	nom ? lieu ?	75-CENTRE HOSPITALIER SAINTE-ANNE(PARIS)			
Transport	MEDICALISE	assuré par			
Féminin		Masculin			
0-24 mois		2 - 14 ans		Adulte	

- Sur les autres postes de saisie : l'ensemble des renseignements nécessaires notamment ceux du second onglet, ainsi que les renseignements évolutifs ;

N° SINUS	Identité	Anneau	Masse	Victimes	Postes
Numéro Sinus	FR-950-NOVI-0000-TR000037				
Nom			Prénom		
Date de naissance			Age	ans	
Lieu de naissance					
Adresse					
Téléphones					
Nationalité	-				
Profession	-				
Description					

## VII. Consultation de SINUS

Grace au dispositif SINUS, l'ensemble des autorités préfectorales, judiciaires ou autres, peut consulter en temps réel, l'état du dénombrement des victimes fait par les sapeurs-pompiers. Notre action est donc prépondérante dans la remontée des informations.

Ce dispositif national et partagé est une évolution majeure pour notre organisation et j'attache une attention particulière à sa mise en œuvre.

Les chefs de groupement, chefs de centre, chef d'agrès, membres de la chaîne de commandement sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente note

Le directeur,  


**Le Contrôleur général Jean-Philippe RIVIÈRE**  
Directeur départemental du Service  
d'incendie et de secours du Puy-de-Dôme  
Chef du Corps départemental

Destinataires :

- Pour information :
  - DDSIS et DDASIS
  - Chefs de pôles et GS
- Pour action :
  - Chefs de GT et CIS
  - Chaîne de commandement DG/CDS/CDC/CDGpe
  - Officiers CODIS

